



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FÉVRIER 2020**

N° DEL 2020.02.26/039

Thème : URBANISME 1

**Objet : Désaffectation et
déclassement d'environ
28 m² du domaine
public jouxtant les
parcelles B 731 ET B 744
et cession – Le Fontenil.**

Convocation :

Date : 20/02/2020

Affichage : 20/02/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 19

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 25

Le **mercredi 26 février 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, VALDENAIER Catherine, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
MARCHELLO Marie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à RASTELLO Ann ;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : FROMM Gérard

La commune de Briançon a été sollicitée par le propriétaire de la parcelle cadastrée B n°731 située au Fontenil en vue d'acquérir environ 28 m² jouxtant sa parcelle à détacher du domaine public.

Une partie de sa propriété est en effet construite sur cette bande de domaine public.

Il s'agit ainsi de régulariser la domanialité.

Considérant que cette emprise du domaine public n'est pas affectée à la circulation publique, et ne constitue pas un usage public,

Considérant que le déclassement de ces 28 m² ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, et que le déclassement, de ce fait, ne nécessite pas d'enquête publique,

Considérant qu'en conséquence, cette partie de parcelle est désaffectée du domaine public et donc classée de fait dans le domaine privé communal,

Considérant qu'aucune servitude connue ne frappe cette emprise et que son déclassement n'enclave aucune parcelle,

Considérant que cette partie du domaine public n'est d'aucune utilité pour la commune, et que la cession d'environ 28 m² n'entrave pas des projets ultérieurs sur le domaine public,

Il est proposé que la cession d'une emprise d'environ 28 m² à prélever sur le domaine public s'effectue pour un montant de 2 800 € au profit de la commune.

Considérant que les frais d'acte notarié et tous autres documents nécessaires à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, et en supplément du montant ci-dessus exposé,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

Vu l'avis des domaines,

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'accepter de désaffecter et déclasser une emprise d'environ 28 m² du domaine public au droit de la parcelle cadastrée B n°731,
- D'accepter la cession de cette emprise d'environ de 28 m² à prélever sur le domaine public, pour un montant de 2 800 € (deux mille huit cent euros), dans les conditions ci-dessus explicitées,
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage),

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (VALDENAIRE Catherine)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

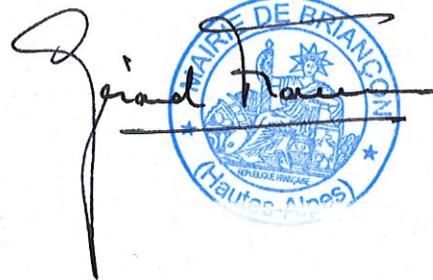
URBANISME 1 DEL 2020.02.26/039

PUBLIÉ LE

16 MARS 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard FROMM". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE BRIANÇON" at the top and "Hautes-Alpes" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a star above. The stamp is partially overlaid by the signature.

Handwritten lines for notes or signatures.





CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2020
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 1 N° DEL 2020.02.26/039



**Objet : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'ENVIRON 28 M² DU DOMAINE PUBLIC
JOUXTANT LA PARCELLE B 731 ET CESSION - LE FONTENIL**



